

COMMUNE DE NANGY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°33/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE NANGY
HAUTE-SAVOIE

Nombre de Conseillers

En exercice 19

Présents 17

Votants 18

L'an deux mil vingt, le 29 juin,

Se sont réunis les membres du conseil municipal

Sous la présidence de M. Laurent FAVRE,

Sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire,

Le 22/06/2020 par voie dématérialisée.

PRESENTS : MM. Rodolphe ARNOULD, Hubert CHEVALLET, Laurent FAVRE, Dominique GABERT, Jacky GAVARD, Nicolas GODET, Michel HERVE, Kolja RIEFFESTAHN, DAVID SERVAGEANT.

MMES : Natalie BREUZA, Nicole DURET, Denise FERNANDES, Priscille MARTINS-FERREIRA, Christine PIANTCHENKO, Elise RIONDEL, Nadège SAPORITO, Aline VEYRAT.

POUVOIR : Mme Natacha MAITRET donne pouvoir à Mme Nadège SAPORITO.

ABSENT : Mme Pamela BENOIT-BARNET.

Madame Priscille MARTINS-FERREIRA, nommée secrétaire de séance.
(Art. L2121-15 CGCT)

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 - BP 2020

Monsieur le Maire expose ce qui suit,

La responsable de la trésorerie de REIGNIER nous a fait part d'erreurs d'imputations sur le BP 2020. Pour corriger celle-ci, je vous propose le votre d'une Décision Modificative N°1.

Soit les changements suivants :

- En dépense de fonctionnement au 042 en opération d'ordre : 26 000 € de crédits sont ouverts au BP 2020 pour les comptes 6811 et 6812 – Enregistrer les 26 000.00€ sur la nomenclature 4812.

- Répartir les 26 000.00€ au 040 pour les lignes suivantes : 29.00€ au compte 275 et 25 971.00€ au 020.

- Virements de la section investissements 040 pour 29€ sur la nomenclature 275 (Dépôt de cautionnement pour dépense caution bouteille de GAZ).

- Retirer des opérations d'ordre la subvention du département et l'enregistrer en opération réelle au 1323/041 et non au 1323/13.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

A l'unanimité des suffrages exprimés : 18 voix pour, 0 contre et 0 abstention

DECIDE d'approuver les décisions en relation avec la DM n°1,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette DM n°1,

AUTORISE Monsieur le Maire à inscrire les modifications au sein du module de comptabilité suivant l'annexe 1 et d'en faire part à la PREFECTURE de Saint-Julien-en-Genevois et à la responsable de la Trésorerie de REIGNIER,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Le Maire de la Commune de NANGY
certifie le caractère exécutoire du
présent document.

Monsieur le Maire,

Laurent FAVRE,



Le 17/07/2020